



CENTRE SOCIAL de la VILLE de REMIREMONT

ALSH - DOMAINE DE LA GRANGE PUTON
88200 REMIREMONT
TEL- 03.29.28.79.76 -

PROCEDURE D'ACCUEIL DES MERCREDIS EDUCATIFS à compter du 13 mai 2020

ARTICLE 1^{er} : DATE D'OUVERTURE

A partir du mercredi 13 Mai 2020, les mercredis éducatifs reprennent leurs activités à l'ALSH de la Grange Puton, uniquement sur inscription, avec un nombre de places limitées en rapport au protocole sanitaire et **UNIQUEMENT A LA JOURNEE**.

Comme pour les écoles, le protocole sanitaire national pour garantir la sécurité des enfants n'étant pas adapté aux tous petits en matière de distanciation sociale, **l'accueil des enfants de petite et moyenne section ne peut être réalisé**, car les conditions d'accueils ne seront ni optimales, ni agréables pour l'enfant.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCUEIL

Accessible aux personnes domiciliées à Remiremont ou à l'extérieur de Remiremont, l'accueil du mercredi est réservé en priorité :

- aux enfants des personnels prioritaires
- aux enfants de familles monoparentales qui travaillent **attestation de travail obligatoire à l'inscription**
- aux enfants dont les deux parents travaillent **attestation de travail obligatoire à l'inscription**

Selon la réglementation en vigueur les collégiens ou lycéens résidant dans les départements en zone classée rouge ne pourront pas être reçus dans les accueils collectifs de mineurs.

Voici comment vont se dérouler les accueils du mercredi jusqu'au 27 mai :

Transport : au vu de la réglementation sanitaire, il n'y aura **pas de navette** de bus pour accéder à la Grange Puton. Il vous appartient d'amener les enfants directement.

Accueil :

Vous pourrez vous garer sur la parking habituel, puis vous diriger à pied vers la grille dans le respect des distances de sécurité. Attendez chacun votre tour qu'un membre de l'équipe d'animation vous accueille sous le préau, dans le respect des marquages au sol. Les enfants une fois vérification de l'inscription, entreront un par un dans les salles d'animation qui leurs sont dédiées. Il en sera de même pour la sortie.

Le protocole sanitaire insiste sur la responsabilité des parents de bien prendre la température de leur enfant tous les matins avant de venir à l'accueil (**la température doit être inférieure à 37.8°C**). En cas d'apparition de symptômes durant le temps d'accueil à la Grange Puton, l'enfant sera masqué et isolé à l'infirmerie en attendant l'arrivée de ses parents. Vous seriez bien évidemment avertis si toutefois votre enfant avait été en contact avec une personne malade.

Les espaces ont été aménagés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour respecter les normes de distanciation dans chacune des salles. Des espaces ont aussi été réservés pour respecter les rythmes de l'enfant, et permettre, si besoin, aux plus jeunes d'avoir un moment de calme ou de sieste.

- si vous pensez que votre enfant peut avoir **besoin de faire la sieste**, nous vous remercions de pouvoir nous **apporter sa petite couverture oreiller et peut être un petit doudou, marqué à son nom.**

En raison des protocoles sanitaires mis en place et afin d'éviter les échanges de matériel, merci d'**équiper votre enfant d'une trousse d'école avec ses propres stylos, crayons de couleur, feutres, ciseaux, colle, gomme... et lui fournir un masque si vous souhaitez qu'il en porte un.**

De plus les enfants doivent se présenter à la Grange Puton en parfait état de propreté. Les allergies, maladies ou infections contagieuses doivent être signalées à l'équipe d'animation. Des mesures adaptées seront prises au cas par cas (poux, maladie infantile, etc...), mais dans l'ensemble, les enfants malades ne seront pas acceptés. Une fiche sanitaire de liaison est obligatoire pour chaque enfant si l'enfant n'a pas encore été inscrit cette année dans nos accueils.

ARTICLE 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Mercredis éducatifs : (accueil le mercredi en période scolaire) **Uniquement à la journée jusqu'au 27 mai, si évolution en fonction des normes sanitaires, vous serez informés.**

Horaires d'accueil en journée	
De 7 h 30 à 9 h :	Accueil des enfants
De 9 h à 17 h :	Activités du Centre
De 17 h à 18 h :	Départ des enfants

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Tout enfant fréquentant le site de la Grange Puton doit avoir fait l'objet d'une inscription préalable auprès du centre social soit :

- sur le portail famille de la ville de Remiremont : <https://portail-remiremont.ciril.net>

- par téléphone au 03 29 62 12 86 à partir du lundi 11 mai à 8h00 (horaires d'ouverture exceptionnels : 8h-12h / 14h-16h)

ARTICLE 5 : PAIEMENT DU SEJOUR

Les tarifs des accueils restent inchangés et sont définis par délibérations du Conseil Municipal de la Mairie de Remiremont.

Le règlement devra être effectué au plus tard le mardi jusque 16h00, précédant le mercredi d'accueil.

à l'inscription via portail famille : <https://portail-remiremont.ciril.net>

ou dans les bureaux du centre social 4 place de l'Abbaye _ 3ème étage _ 88200 Remiremont (face à la Mairie)

En cette période de dé-confinement, merci de respecter le protocole sanitaire affiché dans les locaux.

Exceptionnellement, car en cette période l'accueil du public ne se fait que sur rendez vous, les bureaux vous seront accessibles de 08h à 12h et de 14h à 16h.

Mercredis éducatifs :

Le tarif est forfaitaire et au trimestre avec possibilité d'inscription à la journée et comprend le service d'accueil du matin, les activités, le repas et les goûters. Il est fixé en fonction du quotient familial et de l'origine géographique des enfants, soit :

	FORFAIT AU TRIMESTRE :	
	QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR à 500 €	QUOTIENT FAMILIAL SUPÉRIEUR à 500 €
	Journée AVEC repas	Journée AVEC repas
REMIREMONT	52,00 €	67,00 €
EXTERIEUR	67,00 €	87,00 €
	FORFAIT JOURNEE OCCASIONNELLE :	
	QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR à 500 €	QUOTIENT FAMILIAL SUPÉRIEUR à 500 €
	Journée AVEC repas	Journée AVEC repas
Remiremont	12,00 €	14,00 €
Extérieur	16,00 €	18,00 €

Pour les inscriptions au trimestre : en cas d'évolution des conditions sanitaires amenant à une fermeture des accueils au public, par arrêté, l'inscription ne saura être remboursée.

ARTICLE 6 : ABSENCE

La direction devra être préalablement informée par les parents de toute absence de l'enfant avant 9 heures. En cas d'absence partielle ou totale non motivée, l'intégralité du séjour sera due. En cas d'absence partielle pour raison de santé ou cas de force majeure (sur présentation d'un justificatif médical) la ou les journées d'absence pourront être remboursées.

ARTICLE 7 : ALLERGIES – DIABETE ET AUTRES

Le personnel du centre aéré n'étant pas compétent pour traiter un choc allergique, une crise d'asthme, un suivi de diabète ou autres affections, les parents concernés sont tenus d'informer le service.

1. ALLERGIES ALIMENTAIRES

Quelle que soit l'allergie et le régime alimentaire et son degré d'intensité, les parents doivent amener un panier repas et les goûters. Les aliments seront déposés directement auprès du cuisinier de l'établissement sans que la responsabilité du service soit engagée (transport et température). Le plat sera réchauffé pour les repas.

2. AUTRES ALLERGIES – ASTHME – DIABETE

Si un traitement spécifique existe, il sera confié au directeur de la session avec une ordonnance.

Dans tous les cas, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), défini avec chaque famille concernée sera à remettre obligatoirement au centre social avant l'accueil de l'enfant. Sans ce document, l'enfant ne sera pas accepté. Une rencontre parents/directeur sera mise en place.

ARTICLE 8 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les parents doivent prévoir la tenue adéquate en fonction du temps ou recommandée par l'équipe d'animation en fonction des activités. Le centre aéré n'étant pas responsable en cas de perte ou de vol, il est recommandé de ne pas laisser d'argent, d'objets de valeurs, de vêtements de marque aux enfants. Les jeux électroniques et les portables ne sont pas autorisés.

ARTICLE 9 : COMPORTEMENT

La vie en collectivité impose des règles (politesse, respect des personnes, du matériel et de la nourriture, de sécurité), encore plus en cette période, qui vont affecter nos programmes d'animations. Effectivement, à l'intérieur comme à l'extérieur, les animations ne seront plus comme avant. Parlez en aussi à vos enfants, expliquez les gestes barrières, que c'est tous ensemble en se protégeant les uns les autres que nous éviterons la propagation du virus, et aussi, et c'est très important, que les animateurs, derrière leurs masques ont toujours le même sourire.

En cas de non-respect des règles, la procédure de « sanction » envers l'enfant sera la réprimande orale, la convocation des parents, l'exclusion.

ARTICLE 10 : CIRCULATION

Pour des raisons de sécurité, l'accès de tout véhicule autre que de service est strictement interdit dans l'enceinte du centre aéré.

L'équipe du Centre Social de Remiremont